

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-702

sur les marchés

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury ;
- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2006

Autorisation de signature

1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant €HT
DDE 50	50	Lycée Pierre et Marie Curie Saint-Lô - Rénovation du service de restauration	Travaux	Lot n° 2 – étanchéité	ASTEN Division SPAPA 14460 COLOMBELLES	902	89.930,93
ICADE-G3A	14	Création d'un lieu de vie au lycée Jean Mermoz à VIRE	Travaux	2 Bis – charpente métallique	VERSERON – 61120 VIMOUTIERS	902	9 659,00
				3 – Couverture zinc et bac acier – bardage	LEMETAYER – 14350 LA GRAVERIE	902	46 065,68
				4 – Menuiseries extérieures aluminium	LECARDONNEL – 50570 CARANTILLY	902	27 011,60
				5 – Menuiseries intérieures	GERAULT – 61100 LA LANDE PATRY	902	16 753,00
				6 – Plafonds suspendus	GERAULT – 61100 LA LANDE PATRY	902	9 582,00
				8 – Peinture – revêtements muraux – revêtements de sols	PICHELOT – 50000 ST LO	902	9 205,10
				9 – Tribune escamotable	SAMIA DEVIANNE – 34510 FLORENSAC	902	43 720,58
				10 – Chauffage ventilation	OZENNE – 14500 VIRE	902	47 978,73

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Impu-tation	Montant €HT
Normandie Aménagement EDUCATIO N	50	Maîtrise d'œuvre loi MOP – Rénovation de la voirie et des parkings au lycée Julliot de la Morandière à Granville	Services	Unique	SERVICAD INGENIERIE 35510 CESSON SEVIGNE	902	23 913,00 Taux honoraires : 5%
Sans objet COMMUNI- CATION	14 50 61	Conception et réalisation du magazine Reflets de la Région Base Normandie et de ses suppléments	Services	Unique	Agence APRIM 14000 CAEN	930	Pour 4 ans Minimum : 160 000 Maximum : 640 000
Sans Objet COMMUNI- CATION	14 50 61	Achat de place de Basket, d'espaces publicitaires auprès de l'Union Sportive Ouvrière de Mondeville (USOM)	Services	Unique	USOM 14120 MONDEVILLE	933	Minimum : 71 050 €TTC Maximum : 85 600 €TTC

2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Impu - tation	Avenant €HT + % variation marché initial
Sans objet BUDGET	14	Responsabilité et risques annexes	Services	Marché 507.03	Paris Nord Assurances (PNAS) 75009 PARIS	943 932	Le taux de prime passe de 0,215 % à 0,055%
<p>L'avenant a pour objet de tenir compte de la mise à disposition d'agents TOS représentant une masse salariale supplémentaire de 18 700 000 € alors que les transferts de compétences dans les domaines de l'enseignement institués par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ne génèrent des responsabilités nouvelles que de manière marginale.</p> <p>Par conséquent, le taux du contrat est modifié en fonction d'une masse salariale globale de référence de l'exercice 2005 de : 24 443 185 € à 0,055 % de l'assiette de prime au lieu du taux de 0,215% prévu initialement.</p> <p>Cette modification sera opérante pour le calcul de la prime de régularisation de l'exercice 2005.</p> <p>La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la passation lors de sa réunion du 13 septembre 2006</p>							
Sans objet DSI	14	Services de téléphonie fixe du Conseil Régional de Basse-Normandie	Services	Lot 3 – Prestations d'abonnement de lignes numériques ou analogiques, liaisons point à point, services associés aux contrats d'abonnements et prise en compte des débordements	France TELECOM 75505 PARIS	934	0,00
<p>L'avenant a pour objet d'intégrer au marché les prix unitaires concernant le dispositif « numéro d'accueil » pour la Région Basse-Normandie. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.</p>							
Sans objet EDUCATION	14 50 61	Acquisition de matériels informatiques pour les établissements publics locaux d'enseignement	Fourniture service	Marché n° 297-05 Lot 2- Fourniture et mise en œuvre de postes de travail Avenant 4	DELL 34938 MONTPELLIER	902	0,00
<p>Le présent avenant a pour objet de remplacer dans le catalogue des prix le processeur Intel Pentium Dual Core 2.8Ghz avec 1Mo de cache par le nouveau processeur Intel Pentium 4 531 en 3 Ghz avec 1Mo. Ce nouveau processeur est fourni pour les ordinateurs de type 1 et 2.</p>							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Impu - tation	Avenant €HT + % variation marché initial
DDE 50	50	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE – SAINT LO – Mise en conformité des installations électriques	Travaux	Lot unique : électricité Marché n° 293.06	Groupelement AMEC/SPIE Ouest centre – JAVALET 14200 HEROUILLE SAINT CLAIR	902	0,00
Suite à l'absorption par voie de fusion de la société JAVALET par la société AMEC SPIE Ouest-Centre, le titulaire du marché susvisé devient la société AMEC SPIE Ouest-Centre de Saint-Herblain (44). Cet avenant n'entraîne aucune incidence financière.							
D.D.E. 61	61	Lycée « Jean Guéhenno » de FLERS. Remplacement de menuiseries extérieures.	Travaux	Lot unique : Menuiseries P.V.C., acier et alu N° 109-06	M.P.O. Fenêtres 61000 ALENCON	902	+ 7 529,76 € (+ 4,22 %)
A la demande du lycée, remplacement de 8 châssis supplémentaires en très mauvais état et présentant un danger pour les élèves et transformation de 3 volets roulants en stores pour des problèmes de sécurité.							
D.D.E.	61	Lycée. « Alain » d'ALENCON Remplacement de menuiseries extérieures.	Services	Maîtrise d'œuvre N° 344-04	M. JUSTICE M. FOURNIGAULT. 61000 ALENCON	902	0,00
Suite à la cession du cabinet JUSTICE à l'EURL FOURNIGAULT, le présent avenant a pour objet le changement de dénomination sociale du titulaire, du compte à créditer, la création d'une nouvelle personne morale et de transférer les prestations restant à exécuter au nouveau titulaire.							
D.D.E.	61	Lycée « M. de Navarre » d'ALENCON Création d'une salle polyvalente.	Services	Coordination S.P.S. N° 202-04	M. JUSTICE M. FOURNIGAULT. 61000 ALENCON	902	0,00
Suite à la cession du cabinet JUSTICE à l'EURL FOURNIGAULT, le présent avenant a pour objet le changement de dénomination sociale du titulaire, du compte à créditer, la création d'une nouvelle personne morale et de transférer les prestations restant à exécuter au nouveau titulaire.							
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au Lycée Victor Lépine à Caen	Travaux	Lot n°4 – Couverture Zinc Marché n°68.06	LECAUDEY 50200 COUTANCES Avenant n° 1	902	0,00
Avenant de transfert suite à la reprise de l'entreprise JP LECAUDEY par la SARL JP LECAUDEY le 15/06/2006 suite au départ en retraite de M. Jean Pierre LECAUDEY, sans incidence sur le montant du marché.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Impu - tation	Avenant €HT + % variation marché initial
ICADE-G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville à CAEN	Travaux	Lot n°11 – Revêtements de sols souples Marché n°323.05	GILSON 14460 COULOMBELLES Avenant n° 1	902	308.00 + 2.61 %
Remplacement du revêtement de sol en dalles textiles aiguilletées par des dalles PVC dans l'espace CDI et le bureau attenant, à la demande des utilisateurs							
ICADE-G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville à CAEN	Travaux	Lot n°13 - électricité Marché n°324.05	GUERIN 50000 SAINT LÔ Avenant n° 2	902	0,00
Remplacement des antennes de télévision par un raccordement sur le réseau câblé TV de l'établissement. Mise en place de goulottes de distribution supplémentaires suite à la suppression d'une colonne de distribution de la salle informatique							
ICADE-G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville à CAEN	Travaux	Lot n°6 – menuiseries intérieures bois Marché n°319.05	ORQUIN 50000 SAINT LÔ Avenant n° 2	902	234,14 + 0.46 % (en cumul)
Suppression de la dépose et repose de la banque d'accueil du CDI existant. Mise en œuvre d'un coffre d'habillage en mélaminé sur réseaux de chauffage dans circulation d'accès au CDI							
ICADE-G3A	14	Création d'un CDI au lycée Dumont d'Urville à CAEN	Travaux	Lot n°10 - Peinture Marché n°322.05	PIERRE 50200 COUTANCES Avenant n° 1	902	533,20 + 4.62 %
Peinture et toile de verre sur cloison et porte de recoupement créées à la demande des pompiers. Peinture et toile de verre sur cloison en remplacement du panneau décoratif bois. Suppression application d'un vernis sur charpente lamellée collée livrée vernie.							
ICADE-G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	Lot n°3 – Couverture zinc Marché n°46.06	LECAUDEY 50200 COUTANCES Avenant n° 1	902	0,00
Avenant de transfert suite à la reprise de l'entreprise Jean-Pierre LECAUDEY par la SARL JP LECAUDEY depuis le 15 juin 2006, suite au départ en retraite de Monsieur Jean-Pierre LECAUDEY (sans incidence sur le montant du marché)							
ICADE-G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	Lot n°3 – Couverture zinc Marché n°46.06	SARL JP LECAUDEY 50200 COUTANCES	902	0,00

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Impu - tation	Avenant €HT + % variation marché initial
					Avenant n° 2		
Suppression de l'habillage du mur au rez-de-jardin de l'internat filles. Suppression de 4 points d'ancrage sur la terrasse de la chaufferie de l'extension de l'externat. Exécution du raccord de toiture en périphérie du conduit de désenfumage dans le patio de l'internat filles.							
ICADE-G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	Lot n°11 – plomberie chauffage ventilation Marché n°54.06	FOUCHARD 50200 COUTANCES Avenant n° 1	902	0,00
Internat filles : plus-value et moins-value des prestations de désenfumage. Dévoiement de réseaux en vide-sanitaire, local stockage et infirmerie. Raccordement gaz de l'extension de l'externat au réseau existant. Plus-value et moins-value du calorifuge des réseaux.							
ICADE-G3A	14	Extension de l'externat et de l'internat au LEPA de ST HILAIRE DU HARCOUET	Travaux	Lot n°1 – démolitions – gros oeuvre Marché n°44.06	MORIN 35133 LAIGNELET Avenant n° 2	902	498,57 + 0.50 % (en cumul)
Réalisation d'une chape dans la circulation et le local ménage du rez-de-chaussée de l'internat filles suite à la dépose de l'ancien carrelage non adhérent au support.							
ICADE-G3A	14	Construction du CNRT à CAEN	Services	Maîtrise d'œuvre Marché n° 373.03	BILLARD DURAND 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR Avenant n° 1	902	0,00
Avenant de transfert suite au changement de statuts de l'agence BILLARD DURAND et ASSOCIES passée sous forme de SARL depuis le 1 ^{er} février 2006.							

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-703

sur le patrimoine : sécurisation des murs de l'Abbaye d'Ardenne – demande de subvention

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à demander au Ministère de l'Ecologie :

. une subvention au taux maximal (25%) pour la sécurisation d'un mur d'enceinte de l'Abbaye d'Ardenne,

. une dérogation pour commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention ;

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-704

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 76 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 220 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 948 800 € pour le soutien au recrutement,
- . 42 337 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 76 000 € en subvention pour quatre bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise conformément à l'annexe 1,

- 220 000 € en avance remboursable pour deux bénéficiaires, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise conformément à l'annexe 2,

* sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- 15 000 € en subvention pour 1 bénéficiaire au titre de l'ARC PMI, conformément à l'annexe 3,

- 933 800 € en subvention pour la SNC ARMATIS NORMANDIE, au titre du soutien au recrutement,

- 42 337 € en subvention pour 6 bénéficiaires, au titre du FRAEX, conformément à l'annexe 4,

- 38 186,19 € via la Chambre Régionale de Commerce d'Industrie, pour 3 bénéficiaires au titre du FMC, conformément à l'annexe 5,

- 272 800 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, pour 19 bénéficiaires, au titre du FRAA, conformément à l'annexe 6,

- 8 118 € via la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, pour 1 bénéficiaire, au titre du FRAC Commerce, conformément à l'annexe 7 ;

- de prendre acte de la subvention accordée, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 8 ;

- de proroger le délai de réalisation des programmes PRE et PRCE des 2 bénéficiaires, conformément à l'annexe 9 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-705

sur le développement économique : soutien à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4 500 000 € votée en 2006, un dossier « Soutien aux opérations collectives » d'un montant de 60 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 60 000 € à la Chambre Régionale des Métiers de Basse-Normandie, pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art qui se dérouleront du 19 au 22 octobre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-706

sur l'économie sociale et solidaire : Dispositifs Locaux d'Accompagnement et Centre Régional de Ressources et d'Animation - financement complémentaire

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 25 500 €;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 20 500 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, au titre de la prorogation de l'année 2 du Centre Régional de Ressources et d'Animation,
 - 5 000 € à la Ligue de l'Enseignement Fédération Manche, au titre de la prorogation de l'année 2 du Dispositif Local d'Accompagnement de la Manche ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-707

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – aménagement d'un local pour l'association « Au Glob'Assiette »

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire » de 382 800 € votée en 2006, un dossier « Aide au démarrage des associations/structures d'insertion » d'un montant de 11 100 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 11 100 € à l'Association « Au Glob'Assiette » à Cherbourg-Octeville (Manche), pour l'investissement lié à l'aménagement et à l'équipement d'un local ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-708

sur l'économie sociale et solidaire : Prime Régionale à la Création par l'Insertion

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 1 350 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 15 000 € pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux dix créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 16 500 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-709

sur la mer et le littoral : ports de commerce (fonctionnement)

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, un montant global de 22 244,90 € dont :

- 5 000 € à l'Association BP2S, pour la cotisation 2006,

- 2 000 € à l'Association Eurocoast Network Association, pour la cotisation 2006,

- 15 244,90 € à l'Association pour le Développement du Port de Caen-Ouistreham, pour l'adhésion 2006 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-710

sur la mer et le littoral : politique portuaire - ports de plaisance et filière nautique

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 1 000 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 8 600 € pour le dossier « Ports de plaisance »,
- 120 400 € pour le dossier « Cherbourg Plaisance Bassins » ;

• d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 600 € à la Commune de Saint-Vaast-la-Hougue, pour le réaménagement de l'accueil de la capitainerie dans le cadre de la démarche qualité,

- 120 400 € à la Ville de Cherbourg, pour l'aménagement du Port de l'Epi ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-711

sur la mer et le littoral : patrimoine maritime

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine Maritime » de 120 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 5 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à l'Association « La Chaloupe d'Honfleur », pour la restauration du voilier « Sainte-Bernadette » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-712

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation -
maîtrise et valorisation du secteur aval de la pêche et de l'aquaculture**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la mer » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « structures collectives » d'un montant de 105 990 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 105 990 € à COPEPORT, pour la réalisation de ses trois projets d'investissement dans la halle à marée de Port-en-Bessin (coffres, systèmes de pesage au sol, lignes de calibrage automatique) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable, le Président ou le Directeur Général ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-713

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines – promotion assistance technique
qualité**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et l'assistance technique qualité, les subventions suivantes :

- 137 204 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, pour son programme 2006 de promotion de l'huître et de la moule,

- 1 500 € à la Commune de Honfleur, pour l'organisation de l'édition 2006 de la fête de la Crevette ;

- de modifier, à la suite d'une erreur administrative, la délibération n° 06-606 du 7 juillet 2006 comme suit :

- la subvention de 47 750 € attribuée à l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie-OPBN, pour son programme 2006 de promotion des produits de la pêche artisanale et du métier de marin-pêcheur, est ramenée à 45 750 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-714

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - action en faveur de la flottille de pêche

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'individualiser le montant de 13 220,89 € affecté par délibération n° 06-609 du 7 juillet 2006, pour solder les dossiers de trois navires inscrits au FRIP, comme suit :

NOM DU NAVIRE	PROPRIETAIRE BENEFICIAIRE D'AIDES	MONTANT DES AIDES RESTANT A VERSER
L'ENDURANCE	ACAGM LEBAS Loïc	545,30 € 1 964,70 €
VERT GALANT	ALBERT François QUEDEVILLE Eugène	3 323,74 € 3 193,61 €
RONYTHO	LEMOINE Walter	4 193,54 €
	TOTAL	13 220,89 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-715

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - ex FRIP

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, concernant l'aide régionale accordée à M. Christian MARTIN pour son navire VIRGULE et suite au décès de M. MARTIN :

- de résilier la convention du 28 septembre 2001 entre M. MARTIN et le CEBANOR et d'accorder le remboursement anticipé des sommes dues ;
- d'émettre un titre de recette de 33 538,78 € au titre du remboursement de l'avance remboursable et de 8 384,69 € au titre du remboursement prorata temporis de la subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-716

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - conservation des ressources de la mer

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la 7^{ème} année du programme d'actions attachées à la conservation des ressources de la mer, un montant total de 320 143 € réparti comme suit :

- 60 979 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord,

- 45 735 € à l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer,

- 76 225 € à l'Université de Caen pour le Laboratoire de Biologie et de Biotechnologies marines,

- 137 204 € au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-717

sur l'Europe

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 28 300 €;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 19 500 € au CNASEA, pour le projet de débats sur l'Europe proposé par l'Association Savoir Faire et Découverte,
 - 4 800 € au Lycée « Mermoz » à Vire (Calvados), pour l'envoi de 12 élèves de Terminale de Bac Pro Secrétariat, en stage en Irlande en novembre 2006, dans le cadre du projet LEONARDO,
 - 4 000 € sous forme de bourse à M. Thomas HERMAN qui effectuera un mission en Norvège pour le compte de la Région, de septembre 2006 à juin 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-718

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 04-535 du 20 septembre 2004 comme suit :

- pour les dossiers d'investissement : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs,

- si le montant de la dépense subventionnable n'est pas atteint, sans que l'objectif poursuivi n'ait été dénaturé, la subvention sera versée au prorata de la dépense effective ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-719

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services-Emplois Jeunes »

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de contribuer :

- au titre de la convention initiale du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes » et pour régularisation, au financement à hauteur de 4 976,40 € du poste emploi jeune recruté en 1998 par l'association des Régates Caen-Ouistreham cité dans le tableau joint en annexe 1,

- au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au financement de 5 emplois jeunes aidés et transférés dans des organismes du Calvados, de la Manche ou de l'Orne, cités dans le tableau joint en annexe 2,

- au titre de la pérennisation du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au financement à hauteur de 5 871,68 € de 6 emplois jeunes recrutés entre 1998 et 2001, transférés chez un autre employeur dans le Calvados, la Manche ou l'Orne et consolidés par les organismes cités dans le tableau joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le CNASEA, à verser la subvention régionale, sur la base de la délibération n° 03-17 du 27 juin 2003 et des conventions signées entre la Région et les organismes employeurs, pour un montant total annuel de 995,28 € par poste consolidé, sur une base de 3 ans ;

- d'accorder un délai de six mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi de la convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-720

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AP « Emplois Tremplins » de 107 200 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 501 €;

- d'affecter :

- sur l'AP « Emplois Tremplins » de 107 200 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 9 888 € pour l'aide à l'investissement,

- sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 441 000 € pour l'aide à l'emploi,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 2 707,20 € pour la professionnalisation des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 888 € sur le chapitre 909 du Budget de la Région, pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1,

- 441 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- 2 707,20 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à la professionnalisation, conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 06-326 du 21 avril 2006

- la subvention accordée à l'Association Douvres Animation Jeunes à Douvres-la-Délivrande (Calvados) au titre du volet emploi, est ramenée à 33 000 € le salarié recruté n'ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- * délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006

- la subvention accordée à l'Association « La Fabrique de la Mémoire » à Sées (Orne) au titre du volet emploi, est ramenée à 33 000 € le salarié recruté n'ayant pu être reconnu « public prioritaire »,

- la subvention accordée à la CRES à Hérouville Saint Clair (Calvados) au titre du volet emploi, est portée à 48 000 € la salariée recrutée ayant pu être reconnue « public prioritaire »,

- les aides à l'investissement d'un montant global de 2 501 € attribuées aux Associations « Transat Vidéo » et « La Maison de l'Europe » sont annulées, le Comité d'agrément ayant donné un avis défavorable ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-721

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « 1000 parcours pour l'emploi »

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 170 531,81 € conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-722

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des contrats aidés

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 2 181,50 €;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 2 181,50 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-723

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opérations de développement local

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 141 186,40 € pour le programme « Opérations de développement local » ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 141 186,40 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-724

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : création et reprise d'entreprises -
Ecole des Managers de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Création et reprises d'entreprises », une subvention de 45 735 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour la 7^{ème} promotion de l'Ecole des Managers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-725

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide au reclassement - formation des salariés

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 141 529 € pour le programme « Aide au reclassement et formation des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement et formation des salariés », pour un montant global de 141 529 €, les subventions suivantes :

- 28 505 € à la Fédération Régionale Familles rurales, pour ses actions de formation professionnelle continue,
- 11 426,38 € à UNIFORMATION, pour la formation continue de salariés de maisons de retraite,
- 28 307,59 € à UNIFORMATION pour la professionnalisation des salariés d'associations d'aide à domicile,
- 30 436,03 € à UNIFAF, pour la formation continue de salariés de maisons de retraite,
- 28 883 € à la Société STURNO située à Avranches (Manche) pour le plan de formation de 62 salariés,
- 13 971 € à la SAS POUILLAIN- SEPI située à Beuvillers (Calvados) pour la formation de 31 salariés ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision dont l'accord cadre 2006-2009 entre UNIFORMATION, la CPNE de la branche Aide à Domicile et la Région Basse-Normandie.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-726

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : organisations syndicales de salariés
siégeant au CESR**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 57 939 € pour l'aide au reclassement ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour le soutien aux organisations syndicales de salariés siégeant au CESR, un montant global de subventions de 57 939 € réparti comme suit :

- 4 965 € à la CFE-CGC,
- 6 603 € à la CFTC,
- 11 979 € à FO,
- 13 113 € à la CGT,
- 14 541 € à la CFDT,
- 4 167 € à l'UNSA,
- 2 571 € à la FSU ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-727

sur la modernisation des territoires : contrat de site d'Argentan

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 19 000 000 € votée en 2006, un dossier « Modernisation des territoires » d'un montant de 373 547,93 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à la SHEMA, les subventions suivantes :

- 69 015 €, soit 1,29 % d'une dépense éligible hors taxes de 5 340 923,54 € pour l'aménagement de la zone d'activités intercommunale ACTIVAL D'ORNE à Argentan,

- 202 466 €, soit 23,63 % d'une dépense éligible hors taxes de 856 781,51 € pour la création d'un hôtel d'entreprises dans l'immeuble de bureaux anciennement MIC à Argentan,

- 102 066,93 €, soit 25,50 % d'une dépense éligible hors taxes de 400 262,47 € pour la démolition d'une ancienne coopérative agricole AGRIAL à Argentan ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-728

sur les mesures en faveur de MOULINEX : aménagement du parc ouest à Bayeux

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le Président ou son représentant, à signer l'avenant à la convention du 20 février 2006 joint en annexe, pour l'aménagement du parc ouest à Bayeux dans le cadre des mesures Moulinex entre la Région Basse-Normandie et la SHEMA,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-729

sur l'aménagement du territoire : Pays et agglomérations - investissement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, MM. LE RACHINEL, PINEL s'abstenant sur le dossier du « Pays du Bessin au Virois »,

• d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 100 650 € au titre du contrat de « Pays d'Auge »,
- 190 185 € au titre du contrat de « Pays du Bessin au Virois »,
- 180 000 € au titre du contrat de « Pays du Perche »,
- 60 533 € au titre du contrat « d'Agglomération de Saint-Lô » ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Bénéficiaires	Opérations	Coût HT	Aide de la Région
Pays d'Auge : Commune de Livarot (14)	Aménagement et mise en valeur de l'ancienne halle au beurre	327 441 €	100 650 € 30.74 %
Pays du Bessin au Virois : Commune de Bayeux (14)	« Au fil de la mémoire des reporters de guerre »	633 950 €	190 185 € 30%
Pays du Perche : Communauté de communes du Val d'Huisne (61)	Réalisation d'une piscine couverte intercommunale sur la commune de Céton	1 328 000 €	180 000 € 13.55 %
Agglomération Saint-Loise : Communauté de communes de l'agglomération Saint-Loise (50)	Aménagement de la 2 ^{ème} tranche de l'Avenue de Paris à Saint-Lô (acquisitions foncières et aménagement)	183 432 €	60 533 € 33 %

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-730

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - avenant et attribution de subventions

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat « Ville Régionale » de la commune d'Aunay-sur-Odon ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, un montant de 542 862 € pour le dossier contrat « Pôle intercommunal » dont :

- 23 753 € pour la Communauté de communes de La Haye-du-Puits,
- 5 550 € pour la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 25 500 € pour la Communauté de communes du Tertre,
- 135 800 € pour la Communauté de communes de Saint-James,
- 182 803 € pour la Communauté de communes de Bréhal « Entre plage et bocage »,
- 97 346 € pour la Communauté de communes de la Visance et du Noireau,
- 52 000 € pour la Communauté de communes du Pays de Tinchebray,
- 20 110 € pour la Communauté de communes de la Région de Rânes ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger aux dispositions des délibérations du Conseil Régional en date des 29 et 30 septembre 1975 et 22 février 1982 concernant l'attribution d'une subvention de 137 204,12 € par délibération n° 01-11 du 19 janvier 2001, à la ville de Valognes, pour l'aménagement et la restructuration du jardin public, et en conséquence, de prolonger d'un an le délai imparti et d'autoriser le versement de la subvention au-delà du délai de quatre ans ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-731

sur l'aménagement du territoire : études et planification – acquisition mutualisée de la base de données géographique BDTopo®IGN

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de participer au projet d'acquisition mutualisée de la BDTopo®IGN dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Région serait le coordonnateur ;
- d'affecter sur l'AE « Planification » de 900 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 130 000 € correspondant à la participation régionale, pour l'achat de la base de données auprès de l'IGN, dans le cadre d'un groupement de commandes ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-732

sur les communications : aéroport de Deauville Saint-Gatien

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Aéroports » de 350 000 € votée en 2006, un dossier « Deauville Saint-Gatien » d'un montant de 32 913,92 €

- sur l'AE « Aéroports » de 150 000 € votée en 2006, un dossier « Deauville Saint-Gatien » d'un montant de 60 278,40 €;

- d'attribuer les subventions suivantes, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge :

** sur le chapitre 908 du Budget de la Région*

- 32 913,92 € pour l'étude relative au programme pluriannuel de travaux et investissements à réaliser en vue du développement du trafic de l'aéroport de Deauville Saint-Gatien, sur une opération subventionnable de 41 142,40 €

** sur le chapitre 938 du Budget de la Région*

- 60 278,40 € pour une étude d'ouverture et de développement de nouvelles lignes sur l'aéroport de Deauville Saint-Gatien, sur une opération subventionnable de 75 348 €;

- d'autoriser le Président :

- à solliciter auprès de la Région Haute-Normandie la subvention de 65 000 € au titre de sa participation au financement des études précitées,

- à signer :

- avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge, les conventions d'attribution de subventions relatives aux études précitées,

- avec la Haute-Normandie, la convention relative à sa participation au financement des études précitées,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-733

sur les communications : Routes Nationales

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Routes Nationales » de 103 000 000 € votée en 2006, les montants suivants :

- 7 790 848,05 € pour le dossier « Routes Nationales CPER 2006 »,
- 5 000 000 € pour le dossier « Fonds de concours gestion 2006 », correspondant aux fonds de concours années de gestion 2006 ne faisant pas l'objet de conventions spécifiques ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-734

sur les communications : routes nationales - 1 % paysage et développement - Manche

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « 1 % paysage et Développement » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « 1 % Paysage et Développement Manche », d'un montant de 172 341,12 €;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, un montant global de 172 341,12 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de mise en œuvre suivantes :
 - les subventions sont des montants proportionnels à la dépense subventionnable et plafonnés,
 - le commencement de l'opération devra intervenir dans les 2 ans à compter de la notification d'attribution et son achèvement dans les 4 ans à compter du commencement,
 - les avances et acomptes sont autorisés ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE 1

Bénéficiaire	Opération	Montant global de l'opération	Montant de la demande éligible	Montant Subvention (€HT)	Taux
Commune de La Trinité	Aménagements paysagers du bourg	147 969,49 €	71 934,61 €	35 967,31 €	50 %
Commune de Poilley	Aménagement d'un belvédère sur la Sélune	29 796,00 €	29 796,00 €	8 938,80 €	30 %
Syndicat mixte du Val de Vire	Signalisation et promotion de l'itinéraire de découverte de la vallée de la Vire	36 000,00 €	36 000,00 €	10 800,00 €	30 %
Communauté de Communes de Saint-James	Aménagement et réhabilitation de chemins de randonnée	68 394,42 €	68 394,42 €	20 518,33 €	30 %
Commune de Les Loges sur Brécey	Aménagements paysagers du bourg	47 638,00 €	47 638,00 €	14 291,00 €	30 %
SHEMA	Préverdissement de la zone d'activité de l'estuaire à Poilley	3 638 866,00 €	148 893,50 €	45 000,00 €	30,22 %
Commune de Brécey	Aménagement paysager de l'entrée sud de Brécey	46 500,00 €	8 570,00 €	2 571,00 €	30 %
Commune de Carnet	Eclairage public	145 694,43 €	117 624,88 €	27 480,33 €	28,54 %
Communauté de Communes du canton de Percy	Aménagement de l'entrée sud du bourg (RD999)	14 066,18 €	14 066,18 €	4 219,85 €	30 %
Commune de Chérencé Héron	Aménagement de la traverse du bourg	537 362,00 €	8 515,00 €	2 554,50 €	30%
			TOTAL	172 341,12 €	

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-735

**sur les transports ferroviaires : avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention
concernant les nouveaux aménagements en gare de Folligny**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 7 093 000 € votée en 2006, un dossier « Travaux » d'un montant de 2 650 €;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 2 650 € à la SNCF, pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux de réaménagement de l'espace gare de Folligny ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-736

sur les transports ferroviaires : convention d'attribution de subvention pour la modernisation de la gare de Flers - Etudes

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Gares » de 7 093 000 € votée en 2006, un dossier « Etudes » d'un montant de 88 115,29 €;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 88 115,29 € à la SNCF, pour la réalisation des études relatives à la modernisation de la gare de Flers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-737

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage Loisirs »

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Tarification » de 715 000 € votée en 2006, un dossier « Sillage Loisirs Tarifications régionales » d'un montant de 10 671,43 €;
- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, pour la poursuite de la mise en œuvre pour 2006 des dispositions de « Sillage Loisirs », une subvention de 10 671,43 €;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-738

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : téléphonie mobile

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'affecter sur l'AP « TIC » de 1 968 000 € votée en 2006, un dossier « couverture en téléphonie mobile du département de la Manche » d'un montant de 38 500 €;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, pour la couverture en téléphonie mobile du département de la Manche, une subvention de 38 500 € au Syndicat Mixte Manche Numérique, sur un montant éligible de 127 179 €;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-739

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : VIKMAN -
hébergement de locaux techniques**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 23 205,20 € sur un montant éligible de 29 006,50 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'hébergement de locaux techniques VIKMAN ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-740

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », de 66 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants, au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006 :

- 100 000 € en complément pour la rénovation du bâtiment pour les logements de fonction au lycée « Edmond Doucet » à Equeurdreville,
- 220 000 € pour les travaux d'aménagement de l'infirmierie au lycée « Alexis de Tocqueville » à Cherbourg-Octeville,,

* sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 800 000 € votée et complétée en 2006, les dossiers suivants :

- 1 054 414 € pour des équipements pédagogiques,
- 57 200 € pour le service général,

* sur l'AP « équipements spécifiques » de 4 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 3 915 000 € pour engager les marchés liés aux machines-outils pour la filière « Productique »,
- 85 000 € pour la fourniture de plateaux au logo de la Région dans les lycées de Basse-Normandie,

* sur l'AP « Equipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé » de 2 800 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 166 411,33 € pour participer à l'acquisition d'équipements ;

• d'attribuer :

→ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 34 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 6 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2,

* au titre des équipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé,

- 5 215,62 € en complément de la subvention de 59 241,02 € accordée par délibération n°06-437 du 19 mai 2006 pour le lycée professionnel « Saint Pierre » à Caen, dans le cadre de premiers équipements liés à une augmentation de la capacité d'accueil,

→ sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 8 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative :

- 13 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe VI,

- 3 subventions au titre des projets pédagogiques, colloques dont séjours à l'étranger de lycéens et élèves de BTS, conformément à l'annexe VI,

→ sur le chapitre 938 du budget de la Région

* au titre de la politique éducative :

- 1 subvention au titre du transport des lycéens vers des manifestations culturelles et de culture scientifique soutenues par la Région,, conformément à l'annexe VI ;

• de modifier la délibération suivante :

* au titre des dépenses d'équipement dans les établissements publics

- délibération n° 02-302 du 17 mai 2002

la subvention de 2 334 € accordée au LEGT « Paul Cornu » à Lisieux, pour le remplacement du variateur Servomac d'une machine d'oxycoupage n'ayant pas été utilisée, elle sera affectée à des travaux de réorganisation des locaux dans l'atelier ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-741

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 9 subventions pour un montant global de 48 800 € conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-742

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

conformément aux tableaux joints en annexe :

- de donner un avis favorable aux propositions de l'Inspecteur d'Académie de l'Orne concernant la désignation des personnalités qualifiées qui siégeront au sein des Conseils d'Administration des lycées lorsque ceux-ci en comprennent une seule ;
- de procéder aux désignations des deuxièmes personnalités qualifiées après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie, lorsque les Conseils d'Administration des lycées en comprennent deux.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-743

sur l'enseignement supérieur : opérations d'investissement du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et hors Contrat de Plan - fonctionnement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « ESBSUB » de 3 277 000 € votée en 2006, un dossier de 1 587 705 € pour la participation régionale aux travaux d'extension de l'ENSICAEN phase 1, sur le Campus II ;

- de diminuer le dossier ouvert pour la construction d'un espace restauration à l'IUT de Lisieux, d'un montant de 18 000 € sur le chapitre 902 financé par l'AP ESA « opérations diverses » votée en 2006 ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 902 du Budget de la Région

- 65 000 € à la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, au titre de la participation régionale pour 2006 aux travaux d'extension de l'ENSICAEN phase 1,

- * sur le chapitre 932 du Budget de la Région

- 30 000 € au lycée « Alexis de Tocqueville » de Cherbourg, pour la mise en place de la licence professionnelle « Maintenance en milieu nucléaire » ;

- de modifier la délibération n° 06-633 du 7 juillet 2006 comme suit :

La subvention de 25 100 € attribuée initialement au lycée « Marie Curie » à Vire au titre de la participation régionale pour l'équipement de la licence professionnelle « optique » est transférée au CFA du lycée technique « Jules Verne » à Mondeville, établissement gestionnaire de ce type de formation ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ENSICAEN les avenants n° 1 aux conventions du 17 mai 2005 pour l'aide à l'acquisition d'équipements pédagogiques et scientifiques de l'année 2005 et du 18 avril 2006 pour l'acquisition d'équipements complémentaires en matière de fluides pour le CNRT, prorogeant la durée de celles-ci respectivement jusqu'au 30 septembre 2006 et 31 octobre 2006,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-744

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales - subventions de fonctionnement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prévoir, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une enveloppe supplémentaire d'un montant de 10 500 €HT, soit 22 358 €TTC, pour financer l'étude sur le financement des écoles et instituts des formations sanitaires et sociales et les conséquences de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre du reliquat de la subvention annuelle de fonctionnement aux établissements dispensant des formations sociales initiales, conformément à l'article 54 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 401 385 € à l'Institut de Formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix Rouge Française sis à Alençon,

- 1 196 205 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale (ARRFIS), organisme gestionnaire de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) sis à Hérouville Saint-Clair,

- * au titre du reliquat de la subvention annuelle de fonctionnement pour les formations paramédicales délivrées par des écoles ne relevant pas d'un centre hospitalier, conformément à l'article 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004

- 457 107 € à l'Institut des formations Sanitaires et Sociales (IFSS) Croix rouge Française sis à Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-745

sur la recherche - transfert de technologie - innovation

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, un montant de 75 492 € sur le dossier « Soutien aux allocations co-financées » correspondant au désistement de Melle Thi Kin Loan TO et M. Jean-Christophe POULLY ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 7 218 749 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 43 041 € pour le Pôle sciences humaines et sociales,
- . 29 280 € pour le soutien à l'innovation,
- . 230 000 € pour le Pôle interaction ion-matière,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 3 581,97 € pour le soutien aux jeunes chercheurs (allocations co-financées),
- . 559 982 € pour le soutien aux jeunes chercheurs (allocations financées à 100 %),
- . 30 794,70 € pour le soutien au Pôle Universitaire Normand - Réseaux Matériaux, Polymères Plasturgie,
- . 59 375 € pour le Réseau Bassin Parisien,
- . 73 151 € pour la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle,
- . 212 686 € pour le soutien à l'innovation,
- . 22 100 € pour le soutien à l'incubateur,
- . 74 528,88 € pour le Pôle bio et agro-bioindustrie,
- . 29 164,10 € pour le Pôle maîtrise d'ambiance,
- . 23 813,30 € pour le Fonds Régional de la Recherche et du Développement,
- . 25 954 € pour le Potentiel Humain ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

➔ pour l'équipement du Centre Régional d'Archéologie et d'Histoire Médiévales

- 43 041 € au CNRS,

➔ pour l'équipement du pôle interaction ion-matière

- 200 000 € au GANIL dont 30 000 € pour le CIRIL et 30 000 € pour le LPC de l'ENSICAEN,

➔ pour l'équipement dans le cadre du projet SOPAS - pôle TES

- 900 € à l'ENSICAEN,
- 3 900 € à IFIME,
- 24 480 € à ALLIANSYS,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

→ au CNRS

- 3 581,97 € au titre du soutien aux allocations cofinancées, conformément à l'annexe 1,

- 23 813,30 € pour l'animation du CNRT,

→ à l'Université de Caen

- 559 982 € au titre du soutien aux allocations financées à 100 %, conformément à l'annexe 2,

- 1 000 € au titre du soutien au colloque CORESA 2006,

- 29 919,04 € pour l'étude intitulée « Influence du lieu d'élevage et de l'alimentation sur les caractéristiques sensorielles de la moule », au titre du pôle bio et agrobionidustrie,

- 11 463,60 € pour l'étude intitulée « les déterminants du non-respect d'une consigne connue en environnement professionnel contrôlé », dans le cadre du pôle maîtrise d'ambiance,

- 19 014 € au titre de la procédure des Allocations Post-Doctorales en Laboratoire, conformément à l'annexe 3,

→ à l'ISPA Entreprises

- 30 794,70 € au titre de la deuxième année de l'étude intitulée « Mesure de mouillabilité et de viscosité et polymère à l'état fondu : approches physico-chimique, thermodynamique et rhéologique »,

→ au CRITT BNC

- 59 375 € pour la dernière année du programme Biocorys,

→ à RELAIS D'SCIENCES

- 72 151 € au titre de la diffusion de la culture scientifique, dont 22 500 € pour la mobilisation des doctorants et 49 651 € pour la Fête de la science,

→ à l'ENTREPRISE TAIKA

- 50 000 € au titre du soutien à l'innovation conformément à l'annexe 4,

→ au titre du fonctionnement dans le cadre du projet SOPAS – Pôle TES, conformément à l'annexe 5

- 24 999 € à l'ENSICAEN,

- 13 950 € à FIME,

- 123 737 € à ALLIANSYS,

➔ à NORMANDIE INCUBATION

- 22 100 € conformément à l'annexe 6,

➔ à ADRIA NORMANDIE

- 44 609,84 € pour l'étude intitulée « Influence du lieu d'élevage et de l'alimentation sur les caractéristiques sensorielles de la moule », au titre du pôle bio et agro-bionindustrie,

- 17 700,50 € pour l'étude intitulée « les déterminants du non-respect d'une consigne connue en environnement professionnel contrôlé », dans le cadre du pôle maîtrise d'ambiance,

➔ au titre de la procédure des Stages Technologiques Régionaux

- 6 940 € conformément à l'annexe 7 ;

*** sur le chapitre 931 du Budget de la Région :**

- 2 300 € à Normandie Incubation, au titre du Fonds Régional de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, conformément à l'annexe 6 ;

• de modifier :

- la délibération n° 06-636 du 7 juillet 2006 pour tenir compte des désistements de Melle Thi Kin Loan TO et MM. Jean-Christophe POULLY, Gaël GIUSTI et Amokrane ALLOUA et du remplacement de ces deux derniers par MM. Gaétan CHAMBORD et Thomas ROGER,

- la délibération n° 06-245 du 24 mars 2006 pour tenir compte du non renouvellement du cofinancement de la thèse de Nicolas GRAINDORGE,

- la délibération n° 06-443 du 19 mai 2006, pour prendre en compte les modifications des caractéristiques de l'Allocation Post-Doctorale en laboratoire, conformément à l'annexe 8 ;

• de compléter la délibération n° 06-636 du 7 juillet 2006 concernant les allocations de recherche financées à 100 % par les éléments figurant en annexe 9 ;

• d'annuler la délibération n° 05-640 du 16 septembre 2005 et la convention signée à la suite de cette délibération relative au projet d'étude « Influence du lieu d'élevage et de l'alimentation sur les caractéristiques sensorielles de la moule » dans le cadre du pôle agro-bioindustrie ;

• de prendre en compte :

- à partir du 1^{er} janvier 2006 les dépenses liées à l'équipement 2006 du pôle interaction ion-matière et les dépenses effectuées par RELAIS D'SCIENCES pour l'organisation de la Fête de la Science ainsi que le programme de mobilisation des doctorants,

- à partir du 6 février 2006, les justificatifs des frais afférents aux projets de soutien à l'entreprise TAIKA,

- à partir du 24 mars 2006, les justifications des frais inhérents au projet SOPAS pour les partenaires (ENSICAEN, FIME et ALLIANSYS),

- à partir du 1^{er} janvier 2006, les justificatifs des frais inhérents à l'animation du CNRT-Matériaux ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-746

sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de porter à 60 places la capacité d'accueil du CAP « Construction maçonnerie et béton armé » aux CFA Jean Hochet à Caen et Paul Bocage à Coutances ;

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 25 085,84 €;

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 226 865,14 € pour le programme « Contrats d'Objectifs et de Partenariats »,
- 43 522,80 € pour le programme « Accueil-information-orientation »,
- 114 907,00 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer pour un montant global de 385 294,94 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des Contrats d'Objectifs et de Partenariats

- 226 865,14 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Accueil-information-orientation »

- 43 522,80 € à la SAEM Caen Expo Congrès, pour la location de deux halls du parc des Expositions dans le cadre du Forum Régional des Métiers,

- * au titre du programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 30 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour la prolongation de l'étude de faisabilité d'un projet régional de FOAD,

- 84 907 € à l'IAE de Caen Basse-Normandie, pour le développement en ligne de la licence management des entreprises ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'AGEFIPH, la convention triennale d'orientation pour l'accès des travailleurs handicapés à la formation professionnelle, jointe en annexe à la présente délibération,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-747

sur l'apprentissage

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » de 8 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 42 035,99 € pour le Fonds Social Apprentis ;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Etat pour le développement de l'apprentissage, un montant global de 42 035,99 € pour le Fonds Social Apprentis, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-748

sur la formation professionnelle continue-fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 275 143,75 € pour le programme « Financements individuels »,
- 1 950,00 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 1 162 093,75 € les subventions suivantes :

* au titre du programme « Congé individuel de formation »

- 115 000 € à UNIFORMATION,
- 770 000 € au FONGECIF,

* au titre des financements individuels

- 275 143,75 € conformément aux annexes 1 et 2,

* au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience :

- 1 950 € à la Croix Rouge d'Alençon, conformément à l'annexe 3 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-749

sur la formation professionnelle continue- fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, un montant global de 1 195 665,10 € réparti comme suit :

- * au titre des formations préparatoires

- 833 172,90 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 220 036,20 € conformément à l'annexe 2,

- 64 062,00 € conformément à l'annexe 3,

- 50 400,00 € conformément à l'annexe 4,

- 59 674,00 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen,

- * au titre de la lutte contre l'illettrisme

- 18 720,00 € à l'ACSEA, conformément à l'annexe 5 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- délibération n° 05-985 du 16 décembre 2005

Les montants individualisés en faveur du CNASEA sont modifiés comme suit :

- 7 591 000 € pour le programme « formations préparatoires », dont 83 500 € au titre des frais de gestion,

- 9 909 000 € pour le programme « chèque formation », dont 108 999 € au titre des frais de gestion,

Le montant de l'aide accordée au GRETA de Caen-Bayeux est modifié conformément à l'annexe 6,

- délibération n° 06-448 du 19 mai 2006

La subvention de 40 320 € accordée à l'EPLEFPA CFPPA de Sées pour le brevet professionnel Educateur canin est annulée, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente délibération ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 7 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-750

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : investissements

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, les dossiers suivants :

- 71 273 € pour l'apprentissage,
- 389 364 € pour la formation professionnelle continue ;

• d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 460 637 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-751

sur la formation professionnelle continue : marchés

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-752

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 133 450 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : SPECTACLES VIVANTS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Centre Régional de la Marionnette de Dives-sur-Mer (CREAM)	Le CREAM est un pôle consacré aux arts de la marionnette et au théâtre d'objets. Il participe à la production et à la diffusion de manifestations diverses et assure une permanence artistique en accueillant au cours de l'année des artistes et des compagnies en diffusion et en résidence.	164 341,68 €	16 500 €	27 000 € DRAC 1 000 Education nationale	15 000 € Calvados 1 000 € ODIA	31 000 € Ville de Dives-sur-Mer	10 000 € Sponsors et SACD 62 841,68 € Autofinancement
Scène nationale 61 (Alençon)	Lieu de production, de création et de diffusion de référence nationale. Pôle structurant essentiel dans l'aménagement culturel de la région.	1 454 544 €	100 000 €	385 030 € DRAC	100 000 € Orne 10 884 € Sarthe 11 000 € ONDA 9 500 € ODIA	315 597 € Communauté urbaine d'Alençon 251 506 € Communauté d'agglomération de Flers 63 464 € Communauté de communes de Mortagne	194 263 € Recettes propres 13 300 € Aides sur salaires
Compagnie PMVV Le Grain de sable (Houlgate)	Création « Bouvard et Pécuchet, le sabir » de Serge Added. Coproduction avec le Théâtre théâtre implanté en Champagne-Ardenne.	135 015 €	7 950 €	13 500 €	5 000 € Dordogne	20 000 € Ville de Reims	25 000 € Conseil régional Champagne-Ardenne 10 000 € ADAMI 53 565 € autofinancement
Compagnie du Globe (Percy-en-Auge)	« Opéra Gloria. La dernière nuit de Richard III » d'après Shakespeare et Camilo Bene.	46 000 €	8 000 €	20 000 € DRAC	/	/	10 000 € Préachats 8 000 € autofinancement
L'Association Scène et Champs (Saint-Jean le Blanc)	2 ^{ème} édition de ce festival à la ferme d'Escure : activités et animations culturelles.	25 850 €	1 000 €	300 € DRAC 1 200 € DRDJS	2 500 € (Calvados)	400 € Communes	1 000 € CDC Codé Durance 3 700 € Divers

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-753

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant global de subventions de 45 150 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole de coopération culture/santé entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et le Conseil Régional,

- la convention constitutive du réseau régional « Culture à l'Hôpital » en Basse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE : FICR (Fonctionnement)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Archipels (Caen)	<p>Dans le cadre du protocole « Culture Justice » : programme d'action culturelle en direction des publics dits « empêchés ».</p> <p>Programmation annuelle d'ateliers artistiques et de rencontres autour des musiques, danses et contes traditionnels.</p> <p>Public : détenus des établissements pénitentiaires de Caen.</p> <p>Programme : travail sur un répertoire populaire, chansons françaises. Ateliers de percussion orientale et de danse indienne. Concerts de musiques du Mali et présentation de la fabrication de la kora. Spectacle de danse orientale. Conférence-Rencontre sur les cultures du monde.</p>	6 000 €	2 500 €	3 500 € Administration pénitentiaire	/	/	/
CEMEA Basse-Normandie (Caen)	<p>Dans le cadre du protocole « Culture Justice » : Atelier de programmation de films documentaires à la Maison d'arrêt de Cherbourg en lien avec le projet de tournage de film documentaire de Catherine Rechar, « Une prison dans la ville ». Partenariat avec la Maison de l'Image Basse-Normandie.</p> <p>Objectif de l'atelier : développer le regard et l'expression critique, développer les échanges avec l'extérieur, participer à la vie culturelle du territoire.</p>	8 900 €	1 500 €	3 000 € DRAC 3 500 € Administration pénitentiaire	500 € CG50	400 € Ville de Cherbourg	/
Association socioculturelle de la Maison d'arrêt d'Alençon	<p>Dans le cadre du protocole « Culture Justice » : Ateliers de pratique artistique et d'expression.</p> <p>L'atelier d'écriture a pour objectif de permettre aux participants de développer leur propre écriture. Les textes produits peuvent être des poèmes, des correspondances, des fictions, des articles.</p> <p>L'atelier arts plastiques a pour but d'offrir aux participants une initiation aux arts plastiques.</p> <p>L'atelier théâtre offre une initiation au théâtre.</p>	7 224,87 €	1 600 €	1 400 € DRAC 1 550 € Administration pénitentiaire	/	800 € Alençon	1 874,87 € autofinancement

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Art Plume (Saint-Lô)	Dans le cadre du protocole « Culture Justice » : Stages de musique à la Maison d'arrêt de Cherbourg en période de vacances scolaires. L'objectif de ce projet est d'initier les participants aux techniques de « Mix » et de « Scratch » et de composer des textes en musique assistée par ordinateur (MAO).	2 590,40 €	1 800 €	/	/	/	38 € Divers 752,40 € autofinancement
ATRAC – Cirque du Docteur Paradi (Caen)	Dans le cadre du protocole « Culture Justice » : Ateliers cirque s'inscrivant dans le programme PJJ-Teuf' Art dont l'objectif est de restaurer l'estime de soi et de favoriser l'intégration sociale de jeunes en difficulté. Il s'agit d'accueillir les jeunes dans « la vie du cirque » (mode de vie, spectacle...) Chaque jeune choisit un axe de découverte : pratique artistique sous forme d'ateliers d'initiation au trapèze, travail avec les chevaux, régie lumière et travail de scénographie d'un spectacle.	2 750 €	2 750 €	/	/	/	/
Sopranofilm (Paris)	Création de « Boucle, le Jardin des Possibles ». Création liée à l'environnement. « Parcours végétal, le Jardin des Possibles » : installations à base d'images fixes et de recherches de type Land Art. Saison 2006-2007. Localisation : Bessin.	50 200 €	10 000 €	10 000 € DRAC 1 000 € Ministère Ecologie	5 600 € CG14 et CG50 1 000 € CG94	800 € Communes	3 000 € Culture à l'Hôpital Basse-Normandie 1 000 € Parc Naturel Régional 3 000 CNC 7 000 € Parcs départementaux Val de Marne 1 650 € Coproductions Basse-Normandie et Val-de-Marne 3 150 € Prestations en nature 3 000 € Mécéna

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Cultures France (ex AFAA)	<p>Convention pluriannuelle de développement des échanges artistiques internationaux (2006-2008). Budget 2006. Projets concernés : la résidence de Benoît CASAS (Wharf), Electronic cinemix – Printemps français en Turquie (Atelier du film court), « Ellas » (Compagnie AlleRetour), « L’Ici et l’Ailleurs : les pays du monde arabe » (Centre chorégraphique National de Caen et de Basse-Normandie), « De Noël à l’octave de Noël » (De Caelis), « Doum » et « Xem Nun » (Les Arts improvisés), la 2^{ème} édition de la Fête-Marché du chant choral (Polyfolia), « Vent du Nord » et Charivarue » (Centre des Arts du cirque de Basse-Normandie), « Richard III n’aura pas lieu... » en Roumanie (Théâtre de la Presqu’île), « Opération Bêta en Allemagne (Cie Joe Sature), « Bulgarie, Terre d’Europe » (Balkans Transit).</p>	75 000 €	25 000 €	25 000 € DRAC	/		25 000 € Autofinancement
Culture à l’hôpital	<p>Créé en 1997, le programme « Culture à l’hôpital » a pour objectif de faciliter l’accès à la culture des personnes hospitalisées en rapprochant les équipements de santé des équipements culturels. Au niveau national, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Santé ont signé le 10 janvier 2006 un nouveau protocole d’accord. En Basse-Normandie, la DRAC et l’ARH (Agence Régionale de l’Hospitalisation) ont signé un protocole de coopération en 2004. 25 établissements hospitaliers sont partenaires du programme pour la saison 2006/2007. Le Conseil Régional entend défendre l’idée que la culture est un facteur essentiel d’intégration et participe d’un renforcement du lien social. La Région envisage de soutenir ce programme à partir de cette année. Son intervention financière s’élève à 30 000 € pour un budget total de 110 000 €</p>						

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-754

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 9500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Société des artistes bas-normands (Caen)	Salon des artistes bas-normands (édition 2006).	6 750 €	1 500 €	/	1 000 € CG14	750 € Ville de Caen	620 € Partenaires privés 1560 € Cotisations 1 320 € autofinancement
Association Label Friche (La Perrière, Orne)	Les Galeries fugitives : thème « Résistance-résistances » : parcours de découverte artistique réunissant patrimoine, paysage et création contemporaine. Dates : 16-24 septembre 2006. Localisation : territoire de la CDC du Pays de Perenchères.	30 700 €	3 000 €	4 000 € DRAC	5 000 € CG61	5 700 € CDC de Perenchères	8 000 € Leader+ 500 € Partenaires publicitaires 500 € Mécénat 200 € Dons 500 € Billetterie 900 € Bar 600 € Catalogue 1 800 € autofinancement
Association Le Radar (Bayeux)	Galerie Le Radar : projet pour l'art contemporain. Projet d'expositions d'artistes reconnus organisées en partenariat avec le FRAC, le CAC, le musée du Jeu de Paume, le musée Baron-Gérard. Projet de création d'un espace documentaire et d'édition.	39 500 €	5 000 €	8 000 € DRAC 1 500 € Jeunesse et Sports	8 000 € CG14	8 000 € Ville de Bayeux	9 000 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-755

sur la culture : Pass Jeune

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 9 538 € au Centre Dramatique National de Normandie, au titre de la fin du dispositif « Pass Jeune » ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-756

sur la culture : création artistique - Ecole Régionale des Beaux-Arts (ERBA)

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Création artistique et animation culturelle » de 4 503 000 € votée et complétée en 2006, un montant de 2 605 000 € pour le dossier « Ecole Régionale des Beaux-Arts » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 2 605 000 € à la Communauté d'Agglomération Caen La Mer pour la construction de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (ERBA), portant ainsi à 3 748 000 € le montant global de la participation régionale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-757

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 6 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le dossier de l'Association Le Pont des Arts ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Le Pont des Arts (Maison Maugis)	<p>Activité de promotion des jeunes talents en partenariat avec le concours international Long-Thibaud.</p> <p>3 concerts les 22 juillet, 5 août et 9 septembre à l'église de Maison Maugis. Conférence « Des racines et des lieux » de l'écrivain Jean-Pierre MAUREL le 8 juillet et lecture de Saint-Simon et de Céline par Eric Chartier, comédien le 23 septembre au château de Lorie.</p>	22 755 €	1 500 €	/	300 € Orne	/	<p>3 900 € Dons 17 055 € autofinancement</p>
Les musiciens du Paradis (Alençon)	<p>250^{ème} anniversaire de la naissance de Mozart (Septembre musical de l'Orne); Sébastien de Brossard, musicien normand du 17^{ème} siècle (Promenades musicales du Pays d'Auge et réseau des Abbayes normandes); Les Métamorphoses, concert-promenade autour du patrimoine industriel et La Belle-Meunière en collaboration avec Le Dit-de-L'Eau.</p>	60 170 €	5 000 €	10 670 € DRAC	/	/	<p>44 500 € autofinancement</p>

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-758

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 3 499,75 € pour le dossier « Instruments de musique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, un montant de subventions de 3 499,75 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

Annexe :

ECOLE	BENEFICIAIRE	MONTANT DES ACHATS	CONSEIL REGIONAL	DEPARTEMENT	VILLE	AUTOFINANCEMENT
Ecole municipale de musique	Intercommunalité Blangy-Pont-L'Evêque	4 637,60 €	1 854,60 €	/	/	2 783 € autofinancement
Centre culturel du Pays de Livarot	Communauté de communes de Livarot	382,36 €	152,95 €	/	/	229,41 €
Ecole de musique intercommunale	CDC intercom Balleroy-Le Molay Littry	3 730,51 €	1 492,20 €	/	/	2 238,31 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-759

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », un montant total de subventions de 11 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de la Ville de Bayeux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Ville de Flers	11 ^{ème} Festival Muzic Azimut Dates : 20-28 octobre 2006 Artistes de notoriété nationale et internationale, artistes en voie de professionnalisation et amateurs.	89 030 €	6 000 €	/	6 500 € CG61	3 500 € Flers 11 000 € Communauté d'agglomération du Pays de Flers	15 000 € Leader+ 3 000 € SACEM 6 000 € Leclerc 6 000 € Crédit Mutuel 1 230 € bar 30 800 € autofinancement
Ville de Bayeux	Festival Calvadose de rock et tremplin régional. Dates : 4-5 août 2006	113 764,34 €	5 000 €	/	4 470 € CG14	76 508,84 € Bayeux	1 500 € SACEM 1500 € entreprise Frial 22 485,50 € Billetterie 2 300 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-760

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Livre et lecture » de 417 700 € votée en 2006, un montant de 36 371,63 € pour le dossier « développement des bibliothèques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, un montant global de subventions de 36 371,63 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

Annexe :

Communes	Objet de la subvention	Coût	Part Région	Part Etat	Part Département	Part commune
Commune de Bonnebosq (Calvados)	Informatisation de la bibliothèque	5 229 €	2 614,50 €	/	/	2 614,50 €
Commune de Saint-André-sur-Orne (Calvados)	Restructuration de la bibliothèque : achat de mobilier.	17 514,26 €	8 757,13 €	/	/	8 757,13 €
Commune de Bretteville-sur-Laize (Calvados)	Construction de la médiathèque	196 710,05 €	25 000 €	49 840 € DRAC	35 000 €	81 870,05 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-761

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 4 560 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Editions Motus	Publication de <i>Mon ami Merlin</i> de Thierry CAZALS, de <i>Anna</i> d'Emmanuelle DELAFRAYE, de <i>Noémie lit et crie</i> de Julia BILLET.	3 217 €	990 €	/	/	/	2 227 € autofinancement
Baz' Art Editions	Publication de <i>La cabane chaude du lapin lapon</i> de Philippe BERRUER, dans la collection « Double feuille ».	2 359,16 €	600 €	/	/	/	1 759,16 € Autofinancement
Edition Amavada	Publication de <i>Tendrement</i> d'Alice BARBIER, dans « La petite collection Poileboine ».	3 049,80 €	760 €	/	/	/	2 289,80 € Autofinancement
Editions Motus	Publication de <i>La marchande de vent</i> d'Agnès de LESTRADE, illustré par Joanna BOILLAT.	6 530 €	2 210 €	/	/	/	4 4320 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-762

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 1 400 €, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Images d'Outre-Rhin (Cherbourg)	<p>2^{ème} festival du film allemand. Dates : 15-28 novembre 2006. Projection de 14 films à la bibliothèque de Cherbourg, animations, café littéraire, projection d'un téléfilm allemand et discussion avec le réalisateur et l'interprète principal. Exposition autour de Gustav KLIMT en partenariat avec l'Ecole des Beaux-arts. Partenariat avec le cinéma Odéon.</p>	11 594 €	1 400 €	/	1 000 € Manche	1 000 € Ville de Cherbourg 300 € Cherbourg (valorisation)	1 000 € Cinéma Odéon 800 € Crédit Mutuel 6 000 € Billetterie 35 € Cotisations 59 € Autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-763

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 10 700 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du Fonds d'Intervention Régional, une subvention de 10 700 € à la SARL Tarmak Production pour la réalisation du film intitulé « Les 4 saisons du port de Granville » ;
- d'annuler le solde (soit 10 700 €) de la subvention de 26 750 € accordée par délibération n° 03-120 en date du 21 février 2003 à l'ACCAAN pour la réalisation d'un vidéo-film intitulé « les 4 saisons du Port de Granville » ou « Granville aux 4 saisons », cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-764

sur le patrimoine tempête

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 04-484 du 9 juillet 2004

La subvention attribuée à la commune de Coudehard, pour la restauration de l'église - 2^{ème} tranche, est ramenée à 43 291,48 € en tenant compte :

1/ d'une dépense éligible au titre du FEOGA à hauteur de 160 949,11 € avec le plan de financement suivant :

* FEOGA	72 427,10 €
* Réserve parlementaire	15 000,00 €
* Région	41 332,18 €
* Commune	32 189,83 €

	160 949,11 €

2/ d'une dépense non éligible aux aides du FEOGA de 6 122,80 € avec le plan de financement correspondant suivant :

* Région	1 959,30 €
* Commune	4 163,50 €

	6 122,80 €

- n° 04-161 du 20 février 2004

La dépense subventionnable de 257 280,09 € sera prise en compte pour la réalisation des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre par la commune de Champosoult et l'aide régionale sera déclinée de la manière suivante :

1/ dépenses éligibles au titre du FEOGA chiffrées à hauteur de 198 675,19 € et part de subvention de la Région affectée à cette partie pour un montant de 23 369,60 €

2/ travaux non retenus au titre du FEOGA chiffrés à hauteur de 58 604,90 € et part de subvention de la Région correspondant à cette partie fixée à 39 630,60 €

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale concernant la subvention de 100 000 € accordée par délibération n° 02-193 du 15 mars 2002 à la commune de Bernières le Patry pour la restauration du clocher de son église et en conséquence de prolonger d'un an le délai imparti et d'autoriser le versement du solde de la subvention, soit 19 466,78 € au-delà du délai de 4 ans ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-765

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 7 500 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 7 500 € à l'Aéro Model Club du Bessin, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le maire ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-766

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 175 000 € votée en 2006, un montant de 10 000 € sur le dossier « Rugby Caen Sud » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-767

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 16 150 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-768

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 13 400 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-769

sur la coopération décentralisée

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 2 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 05-565 du 11 juillet 2005 concernant la subvention de 800 € accordée à l'Association TERIYAKO, en inscrivant dans la colonne « coût », la somme de 3 800 € et non 5 465 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-770

sur les droits de l'homme

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

* à la majorité des voix, 1 contre (M. PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des droits de l'homme, un montant global de subventions de 39 700 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

* à l'unanimité,

- de modifier l'annexe à la délibération n° 06-369 du 21 avril 2006 comme suit :

le bénéficiaire de la subvention de 20 000 € accordée pour les rencontres régionales de la solidarité 2006 à Bayeux est l'association « SOLIDARITES 2005 » et non « SOLIDARITES 2006 » comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-771

sur l'aménagement du territoire : Etablissement Public Foncier de Normandie – Second programme de requête des espaces d' « interface ville/port »

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Etablissement Public Foncier de Normandie » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier « interface ville/port », d'un montant de 457 166,80 €;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, les subventions suivantes :

- 258 862,40 € pour la deuxième tranche de démolition de bâtiments vacants sur la presqu'île de Caen portée par la ville de Caen,

- 27 000 € pour la réalisation d'une étude de dépollution,

- 171 304,40 € pour la deuxième tranche de réhabilitation du bâtiment KDI portée par Caen-La-Mer ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-772

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 335 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 11 271,87 €;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale 2006 de 155 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant de 11 271,87 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe II et III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'adaptation des logements dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique ;

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision régionale, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-773

sur la santé et les territoires : actions sanitaires – humanisation des maisons de retraite

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Santé et Territoires » de 5 870 000 € votée en 2006, un dossier « Humanisation des maisons de retraite », d'un montant de 206 100 €;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 206 100 € à l'Association « Audelin Lejeune » EHPAD à Le Sap (Orne), pour l'humanisation de 45 lits ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur proposition du service technique de contrôle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-774

sur la rénovation urbaine : Communauté Urbaine d'Alençon - projet de rénovation urbaine de Courteille

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Opérations de rénovation urbaine » de 2 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 362 318 € pour la construction d'une salle de gymnastique, au titre du renouvellement urbain du quartier de Courteille à Alençon, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville d'Alençon,

- 229 071 € pour la construction d'une maison des organismes familiaux, au titre du renouvellement urbain du quartier de Courteille à Alençon, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville d'Alençon ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à la ville d'Alençon, les subventions suivantes :

- 362 318 € pour l'opération relative à la construction d'une salle de gymnastique dans le quartier de Courteille, représentant 10 % de la dépense éligible sur un coût global de 3 595 171 €HT,

- 229 071 € pour l'opération de construction de la Maison des organismes familiaux dans le quartier de Courteille, représentant 26 % de la dépense éligible sur un coût global de 880 434 €HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-775

sur le logement : expérimentation d'intervention du Conseil Régional sur le secteur Centre-Manche autour de la problématique « Logement des jeunes en cours d'insertion professionnelle »

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de constituer auprès de la Mission Locale Centre-Manche, un fonds de garantie de 54 000 € destiné à la mise en œuvre de l'expérimentation relative au logement des jeunes en cours d'insertion professionnelle ;

- d'affecter :

- sur l'AP « Logement étudiants et jeunes actifs » de 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 54 000 €

- sur l'AE « Suivi-animation de dispositifs visant au développement local et à l'émergence de projets structurants » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 40 600 €;

- d'attribuer au titre du dispositif « Logement des jeunes en cours d'insertion professionnelle », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 905 du Budget de la Région,

- 54 000 € à la Mission Locale Centre-Manche, pour abonder le fonds de garantie destiné à la mise en œuvre de ce dispositif,

- * sur le chapitre 935 du Budget de la Région,

- 12 500 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Coutances, pour assurer le suivi et la sensibilisation des jeunes entrant dans ce dispositif,

- 28 100 € au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Saint-Lô, pour assurer le suivi et la sensibilisation des jeunes entrant dans ce dispositif ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision ;

- d'autoriser le Président :

- à verser des acomptes,

- à signer la convention d'application de ce dispositif jointe en annexe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-776

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé » de 823 000 € votée en 2006, un dossier « travaux de réhabilitation de logement par des propriétaires occupants » d'un montant de 62 781 €;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, un montant global de subventions de 62 781 € dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H., conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers déposés en 2005 et au cours du premier semestre 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE

Travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants

Nom et adresse du bénéficiaire	Montant Dépenses Subventionnables	Aide de la Région sollicitée (5 %)
OPAH d'ARGENTAN (dossiers 2005) :		
M. et Mme Raymond POTTIER - ARGENTAN	8 000 €	400 €
Mme Odette THIERY – ARGENTAN	656 €	33 €
OPAH du VAL D'HUISNE (dossiers 2005) :		
Mme et M. Pierre COCHEREAU – ST GERMAIN DE LA COUDRE	6 933 €	347 €
Mme Evelyne PERRONNIS – GEMAGES	8 000 €	400 €
OPAH des Communautés de Communes de SAINT PIERRE EGLISE et du VAL DE SAIRE (dossiers 2005) :		
Mme et M. Claude BIGOT – REVILLE	6 571 €	329 €
Mme Marie BOURDET – GONNEVILLE	4 415 €	221 €
Mme et M. Charles ENQUEBECQ – CLITOURPS	4 246 €	212 €
Mme et M. Jean FERON – ANNEVILLE EN SAIRE	5 005 €	250 €
Mme Jeanne GAILLARD – FERMANVILLE	2 954 €	148 €
Mme Aline GROULT – COSQUEVILLE	3 627 €	181 €
Mme et M. Etienne GROULT – LE THEIL	6 316 €	316 €
Mme Jeanne LECARPENTIER – REVILLE	2 475 €	124 €
Mme et M. Pierre LEMARCHAND – MONTFARVILLE	1 521 €	76 €
Melle Laure SIMEON – ANNEVILLE EN SAIRE	9 157 €	458 €
Mme et M. Vincent TOLLEMER – GOURBESVILLE	13 000 €	650 €
Mme Nicole WEUSTENRAED –ST VAAST LA HOUGUE	2 550 €	127 €
OPAH du PAYS GRANVILLAIS (dossiers 2005) :		
Mme et M. René BONENFANT – YQUELON	4 080 €	204 €
Mme et M. Guy CHERBONNEL – GRANVILLE	5 645 €	282 €
Mme et M. André CHURIN – SAINT PLANCHERS	13 000 €	650 €
M. Daniel DELARUE – ST AUBIN DES PREAUX	8 000 €	400 €
Mme Odette DODEMAN – GRANVILLE	2 676 €	134 €
Mme Denise DUBOURG – GRANVILLE	3 291 €	165 €
Mme Denise DUBOURG – GRANVILLE	4 807 €	240 €
M. Henri EVE – DONVILLE LES BAINS	3 351 €	168 €
Mme Paulette FOSSE – GRANVILLE	423 €	21 €
Mme et M. Joseph GEROUARD – GRANVILLE	7 583 €	379 €
Mme et M. Thierry HOREL – GRANVILLE	6 507 €	325 €
Mme Colombe LAUNAY – CAROLLES	9 537 €	477 €
Mme et M. Vincent LECAMPION – DONVILLE LES BAINS	6 740 €	337 €
Mme Rolande LEGRAVEREND – ST PAIR SUR MER	4 359 €	218 €
Mme et M. Henri LEMAÎTRE – GRANVILLE	11 000 €	550 €
M. Michel LEPESANT – GRANVILLE	478 €	24 €
Mme Alice LEROUX – GRANVILLE	4 382 €	219 €
Mme et M. Roger MAILLARD – GRANVILLE	3 931 €	197 €
M. Vincent MARIE – ST PAIR SUR MER	3 071 €	154 €
Mme et M. Alfred MEURISSE - GRANVILLE	4 366 €	218 €
Mme Simone MOUTON – GRANVILLE	3 164 €	158 €
M. HUE et Melle PONSARD – GRANVILLE	9 804 €	490 €
Mme et M. Gille PRIOLET – ST PAIR SUR MER	11 156 €	558 €
Mme Nicole SAMSON – DONVILLE LES BAINS	650 €	32 €
Mme Thérèse THOMAS – GRANVILLE	4 607 €	230 €
Mme et M. Pierre VELE – ST PAIR SUR MER	7 845 €	392 €

OPAH de la Communauté de Communes de l'Agglomération SAINT-LOISE (dossiers 2005):		
Mme et M. Jean-Claude BARBIER – SAINT LO	10 080 €	504 €
Mme et M. Pierre BOUIN – SAINT LO	2 938 €	147 €
Mme et M. Michel BOURGEADE – SAINT LO	11 000 €	550 €
Mme et M. Roger BURNEL – SAINT LO	2 852 €	147 €
Mme et M. Roland CALENGE – LE MESNIL ROUXELIN	2 180 €	109 €
Mme Christiane CAROFF – AGNEAUX	2 253 €	113 €
Mme et M. Serge CHAUMONT – SAINT LO	11 000 €	550 €
Mme Pierrette CLAUSS – SAINT LO	13 000 €	650 €
Mme Denise COUILLARD – ST GEORGES MONTCOCQ	2 817 €	141 €
Mme et M. Eric CRESPIAN – AGNEAUX	8 274 €	414 €
Mme et M. Roland CULLERON – SAINT LO	10 434 €	522 €
Mme et M. Cyrille DE GENTILLE – AGNEAUX	11 000 €	550 €
M. Philippe DESPLANQUES – ST GEORGES MONTCOCQ	4 663 €	233 €
Mme et M. Michel DUPONT – AGNEAUX	8 000 €	400 €
Mme Nicole EURY – SAINT LO	13 000 €	650 €
Mme Maryvonne FETILLE/SIARD – AGNEAUX	3 187 €	159 €
M. Benoît FESTOU et Melle Catherine BERNARD AGNEAUX	5 349 €	267 €
M. Damien FONTAINE – AGNEAUX	11 000 €	550 €
Mme et M. René FREMOND – STE SUZANNE SUR VIRE	3 506 €	175 €
Mme et M. David GAHERY – SAINT LO	3 757 €	188 €
Mme et M. André GENEVEE – SAINT LO	4 689 €	234 €
M. Patrice GENTY – SAINT LO	10 540 €	527 €
Mme et M. Gaston GUERIN – AGNEAUX	10 214 €	511 €
M. Ernest HAREL – SAINT LO	2 014 €	101 €
Mme Dominique HEBERT – SAINT LO	9 472 €	474 €
Mme Jeanne HERBERT – SAINT LO	5 182 €	259 €
Mme et M. Marcel LARSONNEUR – SAINT LO	4 204 €	210 €
Mme et M. Etienne LAISNEY – ST GEORGES MONTCOCQ	2 701 €	135 €
Mme et M. Olivier LE BERRE – AGNEAUX	6 456 €	323 €
Mme Madeleine LECAPLAIN – ST GEORGES MONTCOCQ	4 034 €	202 €
Mme et M. René LECAPLAIN – ST GEORGES MONTCOCQ	4 447 €	222 €
Mme et M. Emile LECHEVALLIER – LE MESNIL ROUXELIN	3 886 €	194 €
Mme Catherine LELAIZANT – BAUDRE	8 692 €	435 €
Mme et M. Marc LEMOINE – SAINT LO	4 215 €	211 €
Mme Joëlle LEMONNIER – SAINT LO	2 254 €	113 €
Mme et M. André LIEGEOIS – LE MESNIL ROUXELIN	8 151 €	408 €
Melle Alberte MARECHALLE – SAINT LO	9 004 €	450 €
M. André MOUROCQ – ST GEORGES MONTCOCQ	6 599 €	330 €
Mme Denise NOUET – BAUDRE	6 163 €	308 €
Mme et M. Michel PERRUAUX – SAINT LO	2 065 €	103 €
M. Franck PHILIPPE et Melle Josiane JUDE – ST LO	6 635 €	332 €
Mme Suzanne RIHOUEY – LE MESNIL ROUXELIN	1 761 €	88 €
Mme Suzanne RIHOUEY – LE MESNIL ROUXELIN	3 409 €	170 €
Mme Andrée RIHOUEY – SAINT LO	1 771 €	89 €
Mme et M. Pascal ROUSSEAU – SAINT LO	7 223 €	361 €
M. Gérard TETREL – SAINT LO	13 000 €	650 €
Mme et M. Henry VILLEROY – LE MESNIL ROUXELIN	6 228 €	311 €
Mme et M. Henry VILLEROY – LE MESNIL ROUXELIN	5 566 €	278 €
Mme Annick YZABEL – LE MESNIL ROUXELIN	5 949 €	297 €

OPAH de la Communauté de Communes de l'Agglomération SAINT-LOISE (dossiers 2006):		
Mme et M. Louis ANNE – AGNEAUX	8 815 €	441 €
Mme Odette CHARDIN – SAINT LO	4 274 €	214 €
Mme et M. Eric CRESPIEN – AGNEAUX	4 726 €	236 €
Mme et M. Gilbert DEVESA – SAINT LO	2 930 €	146 €
Mme et M. André GENEVEE – SAINT LO	4 824 €	241 €
M. et Mme Daniel GOUBIN – SAINT LO	5 069 €	253 €
Mme Agnès HARDOUIN – SAINT LO	3 080 €	154 €
Mme et M. LAGOUE-FORTUTH- AGNEAUX	13 000 €	650 €
Mme et M. Joseph LANGLOIS – SAINT LO	17 216 €	861 €
Mme et M. Bernard LECLERE – ST GEORGES MONTCOCQ	3 639 €	182 €
Mme et M. Marc LEMOINE – SAINT LO	1 250 €	62 €
Mme Marie-Thérèse LESAUVAGE – STE SUZANNE SUR VIRE	2 840 €	142 €
Mme Simone LESERVOT – SAINT LO	782 €	39 €
Mme Marie-Noëlle MARIE – AGNEAUX	7 683 €	384 €
Mme et M. Didier MONDIN- SAINT LO	7 592 €	38 €
Mme et M. Edmond RAULINE – AGNEAUX	4 900 €	245 €
Mme et M. Claude RIHOUEY – AGNEAUX	2 828 €	141 €
M. Nicolas SHELTON – SAINT LO	12 330 €	616 €
Mme Pascale VAULTIER – ST GEORGES MONTCOCQ	13 000 €	650 €
OPAH des Communautés de Communes de SAINT PIERRE EGLISE et du VAL DE SAIRE (dossiers 2006) :		
Mme et M. Alexandre ANTOINE – LA PERNELLE	2 464 €	123 €
Mme Christiane BONHOMME – VAROUVILLE	11 678 €	584 €
Mme Colette BOUIN – GATTEVILLE-LE-PHARE	9 158 €	458 €
Mme et M. Germain BUHOT – MONTFARVILLE	4 281 €	214 €
Mme et M. Raymond DOREY – GATTEVILLE-LE-PHARE	4 580 €	229 €
Mme Marie-Claude FAUTRAT – NEVILLE-SUR-MER	5 557 €	278 €
Mme et M. Jean GENEVIEVE – CANTELOUP	4 850 €	242 €
Mme et M. Michel HAIRON – AUMEVILLE-LESTRE	3 325 €	166 €
Mme Madeleine HEURTEVENT – BARFLEUR	3 177 €	189 €
Mme et M. Louis HUBERT – REVILLE	5 229 €	261 €
Mme et M. Jean LECLERC – ST PIERRE EGLISE	13 000 €	650 €
Mme et M. Louis LENORMAND – ST VAAST LA HOUGUE	2 738 €	137 €
Mme Emilienne LETELLIER – LE VICEL	8 086 €	404 €
M. Anthony MARKS et M. Thomas BARRY - ANNEVILLE-EN-SAIRE	11 471 €	574 €
Mme et M. Marcel ORANGE – ST PIERRE EGLISE	11 955 €	598 €
Mme Andrée REVEL – ST PIERRE EGLISE	1 460 €	73 €
Mme et M. Roger TOURNAILLE – QUETTEHOU	5 972 €	299 €
M. et Mme Daniel VALOGNES – ST PIERRE EGLISE	13 000 €	650 €
OPAH du PAYS GRANVILLAIS (dossiers 2006) :		
Mme Cécile BERZOSA – DONVILLE LES BAINS	12 351 €	618 €
Mme et M. Valéry CAMBIER – SAINT PLANCHERS	8 000 €	400 €
Mme et M. Roger COUILLARD – ST PAIR SUR MER	6 244 €	312 €
M. René DROUET – JULLOUVILLE	16 008 €	800 €
Mme et M. Joseph DUCLOS- YQUELON	13 403 €	670 €
Mme et M. Thierry HOREL – GRANVILLE	8 928 €	446 €
Mme et M. André LHERMITTE – GRANVILLE	4 108 €	205 €
M. Bruno LUCE – JULLOUVILLE	2 398 €	120 €
Mme et M. Vincent MARIE – ST PAIR SUR MER	1 694 €	85 €
Mme et M. Marcel MIGNOT – GRANVILLE	1 649 €	82 €
Mme et M. René OUIN – GRANVILLE	3 727 €	186 €
Mme Marie-Claire PESTOUR - DONVILLE LES BAINS	12 754 €	638 €
Mme Catherine REGNAULT – ST PAIR SUR MER	1 853 €	93 €

OPAH du PAYS GRANVILLAIS (dossiers 2006) - suite :		
Mme Paulette ROYER – GRANVILLE	1 530 €	76 €
Mme et M. Michel THUILLET – DONVILLE LES BAINS	6 132 €	307 €
Mme et M. Guy TOULLIER – DONVILLE LES BAINS	7 485 €	374 €
OPAH de la Ville de LISIEUX (dossiers 2006) :		
Mme et M. Henri AUGÉARD – LISIEUX	13 000 €	650 €
Mme et M. Robert DENIS – LISIEUX	7 989 €	399 €
Mme et M. Louis-Philippe GUILLOTTE – LISIEUX	6 355 €	318 €
Melle Elisabeth LESUFFLEUR – LISIEUX	6 675 €	334 €
M. Richard PIOTROWSKI – LISIEUX	6 635 €	332 €
OPAH de CAMBREMER (dossiers 2006) :		
Mme FORMEY de SAINT-LOUVENT – BEUVRON EN AUGÉ	5 457 €	273 €
Mme et M. Gille RAMAGE – CAMBREMER	3 008 €	150 €
Mme Germaine SAUVAGE – CAMBREMER	3 579 €	179 €
OPAH de la Communauté de Communes du Pays de LIVAROT (dossiers 2006) :		
Mme et M. Daniel CHATREFOU – ST GERMAIN DE MONTGOMMERY	3 660 €	183 €
Mme et M. Stéphane CORU – CHEFFREVILLE-TONNENCOURT	17 237 € plafonné à 13 000 €	650 €
Mme Georgette FREMONT – LIVAROT	1 725 €	86 €
Mme Odette GHYSELEN- LIVAROT	1 946 €	97 €
M. Benoît LAFONT – LIVAROT	13 000 €	650 €
Mme et M. Thierry LEVERT – FERVAQUES	12 944 €	647 €
Mme Irène MARTIN – FERVAQUES	3 401 €	170 €
Mme et M. Maurice PASSAJLUCK – LISORES	1 584 €	79 €
Mme Nadia ROBERT – STE MARGUERITE DES LOGES	13 000 €	650 €
M. Jean-Michel ROSEY – FERVAQUES	12 191 €	610 €
OPAH d'Hérouville-Saint-Clair (dossiers 2006):		
Mme Frédérique BEAUDI – HEROUVILLE-ST-CLAIR	7 882 €	394 €
Mme Odile CHAMBORD – HEROUVILLE-ST-CLAIR	8 442 €	422 €
Mme Elise DUMAINE – HEROUVILLE-ST-CLAIR	1 738 €	87 €
M. F. DUMAS et Melle S. EUSTACHE – HEROUVILLE ST-CLAIR	5 336 €	267 €
Mme Sylvie EL GAREH – HEROUVILLE-ST-CLAIR	5 060 €	253 €
M. Mohamed HAYZOUN – HEROUVILLE-ST-CLAIR	1 758 €	88 €
Mme Muy Eng HUOT – HEROUVILLE-ST-CLAIR	4 615 €	231 €
M. Michel LEBLOND – HEROUVILLE-ST-CLAIR	9 166 €	458 €
M. François-Raphaël LOFFREDO - HEROUVILLE-ST-CLAIR	3 178 €	159 €
Mme Yvette REQUIER - HEROUVILLE-ST-CLAIR	9 839 €	492 €
Mme et M. Daniel RIVALLANT – HEROUVILLE-ST-CLAIR	5 058 €	253 €
OPAH de la Communauté de Communes du Pays d'ARGENTAN (dossiers 2006):		
Mme et M. Alain BERNARDEAU – ARGENTAN	13 000 €	650 €
Mme Cendrine CHAZE - ARGENTAN	1 245 €	62 €
Mme Jeanne HATREL – SARCEAUX	5 775 €	289 €
M. Jean MARGUERITTE – ARGENTAN	1 610 €	80 €
Mme Madeleine MIGNON – SEVIGNY	944 €	47 €
OPAH de la Communauté de Communes du VAL d'HUISNE (dossiers 2006):		
Mme Simone BOTHEREAU – BELLOU LE TRICHARD	4 305 €	215 €
Mme et M. Gilles CHEVALIER – ST GERMAIN DE LA COUDRE	6 707 €	335 €
M. Claude GAGER - LE THEIL	2 963 €	148 €
Mme et M. Pascal HEUZE – CETON	2 500 €	125 €
Mme et M. Maurice LEDUC – LE THEIL	5 182 €	259 €
Mme et M. Robert MARY – ST GERMAIN DE LA COUDRE	1 979 €	99 €
Melle Simone MONTIGNER – ST HILAIRE SUR ERRE	10 725 €	536 €
Mme Micheline VOISIN – MALE	9 166 €	458 €

OPAH de la Vallée de la Dives, Ecouché et Plaine d'Argentan Nord (dossiers 2006):		
Mme Marie-Claire DUFOUR – BOUCE	12 032 €	602 €
Mme Yvette LE BOSSE – FLEURE	1 853 €	93 €
M. Joël SERRE - OCCAGNES	5 059 €	253 €
OPAH de la Communauté de Communes du Pays d'EXMES, MORTREE et LE MERLERAULT (dossiers 2006):		
M. Jean-Claude BENOIT – SILLY EN GOUFFERN	8 386 €	419 €
M. Eugène BERTRU – LIGNERES	4 946 €	247 €
Mme Stéphanie BETTEFORT – LE CERCUEIL	4 891 €	245 €
M. Jacques CUVÉLIER - LA BELLIERE	3 056 €	153 €
Mme Andrée DUPONT – MORTREE	7 160 €	358 €
M. Hervé GOURBE – VILLEBADIN	13 000 €	650 €
Mme et M. Roger GRACIEN – MARMOUILLE	1 800 €	90 €
M. Jean LORPHELIN – EXMES	4 665 €	233 €
M. Jacques NOYER – SILLY EN GOUFFERN	13 000 €	650 €
Mme Paulette POLLAUD-DULIAND – ALMENECHES	6 480 €	324 €
OPAH de la Communauté de Communes du Pays de CAMEMBERG et de GACE (dossiers 2006):		
Mme Laurence AVOT – CISAI SAINT AUBIN	5 530 €	277 €
Mme Marie-Dominique LEMOINE – ORGERES	6 120 €	306 €
Mme et M. Roland MARIETTE – VIMOUTIERS	8 000 €	400 €
M. et Mme Franck NADO – VIMOUTIERS	3 839 €	192 €
Mme et M. Michel SAINT DENIS – GACE	6 990 €	350 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-777

sur l'environnement : Parcs Naturels et Sites - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un montant de 5 000 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;

- sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un montant de 51 582,39 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;

• d'attribuer conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

- 5 000 € pour l'inventaire du patrimoine architectural,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

- 17 188,40 € pour le fonds de sauvegarde des maisons en terre et du chaume,

- 3 209 € pour l'acquisition d'une base de données topographique et d'un logiciel 3 D,

- 3 000 € pour l'acquisition d'équipements informatiques,

- 5 000 € pour la filière bois,

- 1 476,35 € pour la gestion des Ponts d'Ouve,

- 5 211,66 € pour une étude hydraulique sur le Marais de la Grande Crique (programme Côte Est),

à l'Association Syndicale de Sainte-Marie-du-Mont

- 4 320,68 € pour la mise en place de pompes à prairies (programme Côte Est),

à l'Union des Associations Syndicales de la Côte Est du Cotentin

- 4 689,30 € pour la restauration des ouvrages situés sur le Taret de Saint-Germain de Varreville et sur le By,

- 2 957 € pour la restauration des vannages situés sur le Taret de Saint-Germain de Varreville, de Saint Martin de Varreville et d'Escalgrain,

au Syndicat des digues et bas-fonds de Ravenoville, Saint-Marcouf, Fontenay-sur-Mer, Quinéville

- 4 530 € pour la restauration et l'entretien des ouvrages sur l'Orgueil, le Taret du Nord et le Taret de Fontenay ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger à la règle de la prescription quadriennale, afin de permettre le versement de la subvention de 35 520 € accordée au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin par délibération n° 02-107 du 15 février 2002 (modifiée par délibération n° 02-351 en date du 17 mai 2002), pour l'installation d'un réseau de mesures sur le bassin versant de la Douve ;

- de modifier la délibération n° 06-281 en date du 24 mars 2006 comme suit :

- la subvention accordée au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bassin, pour la charte européenne du tourisme durable, est ramenée à 52 125,60 € et le montant total de l'opération à 71 425,60 € à la suite d'une révision du coût ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-778

sur l'environnement : énergie, air et déchets

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à l'accord cadre pluriannuel 2000-2006 avec l'ADEME, portant à 8 850 000 € l'enveloppe de la participation régionale au programme,
- la 7^{ème} convention d'application avec l'ADEME pour l'année 2006,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-779

sur l'environnement : développement durable

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 € à la SAS CERZA - Parc Zoologique à Hermival-les-Vaux (Calvados), pour la mise en place d'un dispositif de réduction et de tri des déchets ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-780

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - occupation de l'espace rural
et forêt - bois - soutien aux zones de déprise agricole - fonctionnement**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, les subventions suivantes :

- 4 000 € pour le complément régional de dotations jeunes agriculteurs, au titre du 2^{ème} semestre 2006, pour 2 jeunes agriculteurs du Département du Calvados s'installant en zone défavorisée, les montants individuels accordés figurant dans le tableau joint en annexe,

- 180 € pour les frais de gestion de la mesure ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-781

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - occupation de l'espace rural et forêt - filière Forêt-Bois - fonctionnement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 4 125 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la filière forêt-bois, une subvention de 4 125 € au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, pour un test sur la génétique du frêne des Ecoulouettes ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-782

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - fonctionnement et investissement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 23 549,68 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique, à divers bénéficiaires, un montant total de 23 549,68 € d'aides à la certification biologique, réparti conformément au tableau joint en annexe;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional :

- pour l'aide de 1 335 € accordée par délibération n° 06-88 du 27 janvier 2006 à Monsieur Marc FRANCOISE, pour l'achat d'une herse étrille,

- pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-783

**sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - qualité et transformation -
IRQUA Normandie et soutien aux démarches sous signe officiel de qualité**

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 600 000 € à IRQUA Normandie, pour son programme d'actions 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-784

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 800 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 35 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des contrats de parrainage :

- 54 058,31 € au CNASEA, conformément au tableau joint en annexe 1,

* au titre du programme régional de l'installation, conformément à l'annexe 2 :

- 35 000 € (sur AE), à l'ARDEAR, pour favoriser l'installation hors cadre familial pour maintenir l'emploi agricole en Basse-Normandie,

- 30 000 € (hors AE) aux Jeunes Agriculteurs de Normandie, pour leur forum Régional des Métiers de l'Agriculture ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-785

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation, emploi agricole et études » de 300 000 € votée en 2006, un dossier « Aide aux investissements pour les Jeunes Agriculteurs récemment installés » d'un montant de 61 863,20 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- un montant global de 57 863,20 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires,

- une subvention de 4 000 € à l'EARL La Léthumière, pour la remise à niveau de son siège d'exploitation après son installation sur la base d'un taux d'aide de 40 % ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe, pour les dossiers d'aide aux investissements productifs ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les dossiers du GAEC le Perron (délibération n° 06-481 du 19 mai 2006) et de l'EARL du Long Chemin (délibération n° 06-576 du 16 juin 2006) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-786

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 800 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études AE » d'un montant de 50 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- au titre du soutien aux solidarités et aux aides à l'emploi durable, un montant total de subventions de 7 500 € (hors AE) réparti conformément au tableau joint en annexe,

- 50 000 € (sur AE) à l'Association Solidarité Paysans Basse-Normandie, pour son projet d'accompagnement humain des paysans en difficulté sur l'ensemble du territoire bas-normand ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-787

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 33 460 € à la Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, pour l'organisation d'un colloque sur l'emploi agricole les 20 et 21 octobre 2006 au lycée agricole de Saint-Lô Thère,

- 3 811 € à l'UPRA ACR, pour l'organisation de son concours 2006 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-788

sur l'agriculture : aménagement rural - développer des activités périphériques à l'agriculture - filière cheval - fonctionnement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aménagement rural » de 750 000 € votée en 2006, un dossier « Aménagement rural AE », d'un montant de 147 500 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 140 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour son programme d'actions 2006,

- 7 500 € à la Communauté de Communes de l'agglomération Sainte-Loise, pour le bicentenaire des haras nationaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-789

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - investissements agroalimentaires

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 600 000 € votée en 2006, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 119 953 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 119 953 € à la SA Cidrierie du Calvados La Fermière CCLF, pour son projet d'augmentation de sa capacité de pressage et de cuverie à l'usine de Livarot ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 5 %,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de la SAS Cidres Dujardin et d'accepter les factures datées à partir du 22 juillet 2005 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-790

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 600 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 14 592 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 621 € à l'EARL du CHEMIN PERRY à Coulimer (Orne), pour l'aménagement d'un local froid pour la vente directe de viande bovine (taux d'aide 20 %),

- 2 612 € à M. Eric ROBERT à Saint-Hilaire-Petitville (Manche), pour la construction d'un hâloir (taux d'aide 30 %),

- 1 442 € à M. Jean DESHAYES à Gavray (Manche), pour l'aménagement de la cellule frigorifique d'un véhicule pour la vente directe de viande bovine (taux d'aide 20 %),

- 9 917 € à l'EARL du PETIT BOIS à Saint-Léger-sur-Sarthe (Orne), pour son projet de transformation et commercialisation de produits laitiers (taux d'aide 24,5 %) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-791

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollution d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 2 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 78 272 €;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage des 46 dossiers du Conseil Général du Calvados, une subvention de 78 272 € répartie conformément aux tableaux joints en annexe :

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-792

sur le patrimoine : cession de véhicules légers

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à :

- procéder à la vente de six véhicules aux prix fermes et non négociables indiqués ou de procéder à leur destruction dans les conditions fixées ci-après :

Véhicules	Coût (€) estimé des réparations préalables à la vente	Prix de vente (€) estimé	Décision	
			Vente	Vente en l'état à un professionnel ou destruction
Renault Laguna 1995 (10ch ess. avec 170 000 km) 1000 WA 14		50		X
Citroën Saxo 1997 (5ch ess avec 212 000 km) 5585 WJ 14		93		X
Peugeot 106 1996 (5ch ess avec 189 000 km) 6718 WF 14		44		X
Renault Clio 2000 (4ch ess avec 120 000 km) 933 XG 14	615	2 286	X	
Citroën C5 2l BVA 2001 (9ch ess avec 187 000 km) 3474 XN 14	980	3 990	X	
Safrane V6 1999 (13ch ess avec 181 000 km) 6586 YB 14	1 341	3 501	X	

- organiser, en cas de pluralité d'acheteurs, un tirage au sort,

- signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-793

sur le patrimoine : Abbaye d'Ardenne - terres agricoles

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à :

- recalculer le montant du fermage 2006, dû pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2006, par Madame HUARD, pour les terres attenantes à l'Abbaye d'Ardenne, en tenant compte des modifications de l'emprise foncière liées à la fin des travaux de rénovation de l'Abbaye d'Ardenne et au projet d'élargissement du chemin rural n° 4,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-794

sur le patrimoine : Pôle d'Arts Visuels Contemporain à Colombelles

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Maître CHUITON comme notaire de la Région dans le dossier cité ci-dessous ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole entre la Région et la Communauté d'agglomération de CAEN LA MER relatif aux conditions d'acquisition par la Région auprès de CAEN LA MER d'une parcelle d'environ 25 000 m² à Colombelles comprenant les bâtiments « Réfrigérant » et « Grande Halle » pour un euro HT,

- la convention tripartite entre la Région, la Communauté d'agglomération de Caen-la-Mer et Normandie-Aménagement,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-795

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 63 000 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association "Les Amis du Festival du Cinéma Russe à Honfleur"	Reconduction du Prix de la Région Basse-Normandie à l'occasion du 14ème Festival du Cinéma Russe à Honfleur du 22 au 26 novembre 2006	6 000,00 €
Association 10fusion	Organisation d'un concert "les rockeurs ont du cœur" le 2 décembre 2006 à Equeurdreville	1 500,00 €
Association Rockalies	Organisation d'un festival de rock à Saint-Martin-De-Fontenay	1 500,00 €
EPA Les Haras Nationaux	Participation de la Région Basse-Normandie au bicentenaire des Haras Nationaux au Haras-du-Pin du 23 au 24 septembre 2006	4 000 €
Commune de BAYEUX	Organisation du Prix Bayeux-Calvados des Correspondants de Guerre du 2 au 7 octobre 2006	50 000,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour l'association « Rockalies » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-796

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 2 500 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Mairie de May-Sur-Orne	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie Comité Départemental de la Manche	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
l'Union Fédérale des Anciens Combattants Mobilisés et Amis des Combattants de Ste-Honorine-du-Fay et des communes environnantes	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Comité Virois et sa région de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des Anciens Combattants d'Authueil-Malétable	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-797

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

* délibération n° 06-404 du 21 avril 2006 :

- la subvention de 1 910 € accordée à l'Union Syndicale des Magistrats pour l'organisation du Congrès National de l'Union Syndicale des Magistrats du 20 au 22 octobre 2006 au Centre des Congrès de Caen, est imputée sur le chapitre 930 et non sur le chapitre 933,

* délibération n° 06-697 du 7 juillet 2006 :

- la subvention de 30 000 € accordée à l'Association « ADCF » pour l'organisation de la 17^{ème} convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France du 12 au 13 octobre 2006 à Deauville, est imputée sur le chapitre 930 et non sur le chapitre 933 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-798

sur la promotion de la Région : soutien au sport de haut niveau

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Actions Stade Malherbe » de 507 333 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 197 333 € au titre du partenariat pour la saison 2006-2007 ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 20 000 € à l'Association « VIRE FM », pour relayer la politique régionale de soutien au sport de haut niveau ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-799

sur l'édition spéciale du QUID consacrée à la Basse-Normandie

Réunion du LUNDI 18 SEPTEMBRE 2006

Réunie le lundi 18 septembre 2006, à 14 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Bernard CAZENEUVE,

Sont présents :

M. TOURRET, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mmes FERET, FRANCOIS, HEURGUIER, MM. FORAFO, LECOSTEY, Mmes LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

MM. DURON, BEAUVAIS, BONNEAU, DESCHAMPS, Mmes KORO, AMELINE, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. LEFRANC.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 1 abstention (M. PINEL),

- d'autoriser le Président à signer avec la SARL Mondial Média, la convention de partenariat relative à l'édition spéciale du QUID consacrée à la Région Basse-Normandie et jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA